



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 5 décembre 2018, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieus, Daniel Martel, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint et madame France D'Amour, greffière.

Sont absents, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 18-12-05-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'ouvrir la séance à 13 h 32.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 18-12-05-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Aucun suivi à traiter.

3.2 **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2018 : ADOPTION**

CA 18-12-05-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 7 novembre 2018 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. **PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS**

Aucun sujet traité.

5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

5.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**



### 5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

**CA 18-12-05-04** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

**de recommander** au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 18-12-05 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 18-12-05, le tout en fonction du budget adopté ».

\_\_\_\_\_  
Guy-Lin Beaudoin

**Proposition adoptée.**

### 5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

#### 5.2.1 MOUVEMENT DE MOBILISATION DE LA COMMUNAUTÉ FRANCO-ONTARIENNE À PROPOS DE SES DROITS CULTURELS ET LINGUISTIQUES : DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

CONSIDÉRANT la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

CONSIDÉRANT la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

CONSIDÉRANT QUE les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

CONSIDÉRANT la démarche du premier ministre du Québec, François Legault, auprès du premier ministre de l'Ontario;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-12-05-05** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

**que** la MRC de Vaudreuil-Soulanges **demande** au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

**que** le conseil **exprime** sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

**que** le conseil **demande** aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;



**que** le conseil **demande** aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

**que** copie de cette résolution **soit envoyée** au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

**Proposition adoptée.**

**5.2.2 RÉSOLUTION DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD AFIN DE DÉNONCER LA PÉRIODE RETENUE POUR L'ÉLECTION MUNICIPALE : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

**5.2.3 RÉSOLUTION DU VILLAGE DE SAINT-MARC-DU-LAC-LONG - DEMANDE DE CHANGEMENT À LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LA SURVIE ET LE MAINTIEN DES DERNIÈRES ÉCOLES DANS LES VILLAGES RURAUX DU QUÉBEC : DEMANDE D'APPUI**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018 10 248 du village de Saint-Marc-du-Lac-Long demandant un changement à la *Loi sur l'instruction publique* pour la survie et le maintien des dernières écoles dans les villages ruraux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'une école dans les villages ruraux est un élément indispensable pour la qualité de vie d'un milieu, de la qualité de vie des enfants et pour l'ensemble des familles;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-12-05-06** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'appuyer** le village de Saint-Marc-du-Lac-Long dans ses démarches afin que soient modifiées les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* pour assurer la survie et le maintien des dernières écoles dans les villages ruraux du Québec.

**Proposition adoptée.**

**5.2.4 NOUVELLES OPTIONS DE GESTION CONTRACTUELLE ET PROJETS DE LOI 122 ET 155 : DEMANDE DE FORMATION**

CONSIDÉRANT les nouvelles options relatives à la gestion contractuelle avec le le projet de loi 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, et le projet de loi 155, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres du comité administratif que la MRC organise une formation sur les nouvelles options relatives à la gestion contractuelle;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-12-05-07** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**d'autoriser** la MRC à organiser une formation pour les maires et mairesses et directeurs généraux et directrices générales des municipalités de la MRC sur la gestion contractuelle et les nouvelles options à cet effet avec les projets de loi 122 et 155.

**Proposition adoptée.**



### 5.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

### 6. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

### 7. RESSOURCES HUMAINES

#### 7.1 POSTE D'ADJOINTE DE DIRECTION : OCTROI D'UN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 18-06-06-07 de la séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges relative à l'ajout d'un poste d'adjoint(e) de direction non syndiqué et à l'autorisation de recrutement;

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels en secrétariat à la direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT les responsabilités, projets, dossiers confidentiels reliés aux postes des directeurs généraux adjoints;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines du 9 mai 2018;

CONSIDÉRANT les affichages du poste en juillet et septembre 2018;

CONSIDÉRANT le processus de dotation et la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT la formation et l'expérience de la candidate retenue;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02 130 00 141 - 5 %  
02 320 00 141 - 20 %  
02 690 00 141 - 25 %  
Fonds des politiques - 25 %  
Fonds environnement - 25 %

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-12-05-08** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

**d'octroyer** un contrat de travail à durée indéterminée à madame Marie-France Leclair, à compter du 10 décembre 2018, à titre d'adjointe de direction, selon la catégorie d'employés non syndiqués, comparable à la classe 7 de la convention collective en vigueur, et **d'autoriser** le directeur général ou les directeurs généraux adjoints à **signer** le contrat de travail.

**Proposition adoptée.**

### 8. SÉCURITÉ

#### 8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

#### 8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.



### 8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

### 9. COUR MUNICIPALE

#### 9.1 ENTENTE DE SERVICE POUR UN AGENT DE SÉCURITÉ À LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'échéance au 31 décembre 2018 du contrat de service d'un agent de sécurité pour la cour municipale régionale avec Securitas;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Trimax Sécurité inc. reçue en date du 19 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 120 03 419;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-12-05-09** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**d'octroyer** le contrat à l'entreprise Trimax Sécurité inc. pour les services d'un agent de sécurité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 au taux de 25,50 \$ de l'heure en fonction des besoins de la cour municipale régionale, pour un montant annuel approximatif de 17 000 \$ et **d'autoriser** le directeur général adjoint à **signer** le contrat.

**Proposition adoptée.**

### 10. ENVIRONNEMENT

#### 10.1 COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

#### 10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

##### 10.2.1 SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES DU SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI) - BANQUE D'HEURES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT les Plans de gestion des matières résiduelles 2016-2021 et la mise en oeuvre du projet d'optimisation de la collecte des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QU'en janvier 2019 l'échéancier du projet prévoit un nouveau service de collecte et l'implantation graduelle de conteneurs hors sol à chargement avant pour les industries, commerces et institutions (ICI) assimilables au secteur résidentiel en termes de quantité et de matières, ceci en remplacement de bacs roulants multiples;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des bacs roulants existants devra être prise en charge par la MRC en vue d'assurer leur redistribution aux municipalités locales à qui ils appartiennent et la révision du document *Procédures de gestion des bacs roulants* prévues à l'annexe 2 du contrat régional de collecte des matières recyclables 2017-2019;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 8 novembre 2018 de Nature-Action Québec (NAQ), une firme spécialisée en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02-400-02-419;



POUR CES MOTIFS,

**CA 18-12-05-10** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

**d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **octroyer** un contrat pour une banque d'heures de services professionnels en gestion des matières résiduelles à Nature-Action Québec (NAQ) pour un montant maximum de 10 000 \$, taxes incluses.

**Proposition adoptée.**

**10.2.2 RÉSOLUTIONS D'APPUI À LA DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 573.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET SON ÉQUIVALENT DU CODE MUNICIPAL AFIN DE REDONNER AUX MUNICIPALITÉS ET VILLES LE DROIT DE SIGNER DE GRÉ À GRÉ AVEC UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF OEUVRANT AU TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES : DÉPÔT**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

**10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Aucun sujet traité.

**10.4 ÉCOCENTRES**

Aucun sujet traité.

**11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE**

**11.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ**

**11.1.1.1 VILLE DE COTEAU-DU-LAC – RÈGLEMENT NUMÉRO URB-300.19**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro URB-300.19 a pour objet de modifier la délimitation de la zone H-303, ajouter les zones H-300, H-301, H-302 et N-712 au plan de zonage et modifier la grille des normes et usages de la zone C-404 du règlement de zonage numéro URB-300;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro URB-300.19 de la ville de Coteau-du-Lac indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

**CA 18-12-05-11** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

**que** le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du règlement numéro URB-300.19 de la ville de Coteau-du-Lac.

**Proposition adoptée.**

**11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ**

Aucun sujet traité.



**12. DÉVELOPPEMENT**

**12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Aucun sujet traité.

**12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Aucun sujet traité.

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet traité.

**14. RAPPORT DES ÉLUS**

Aucun sujet traité.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question n'est posée par les citoyens.

**16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**CA 18-12-05-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon**  
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

**que la séance soit levée à 13 h 57.**

**Proposition adoptée.**

PATRICK BOUSEZ  
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN  
Directeur général et secrétaire-trésorier